



Frais d'agence justifiés?

Par **marineblue**, le **04/02/2024** à **12:43**

Bonjour,

Je souhaite louer mon studio meublé et faire gerer par un professionnel

Une agence m'a indiqué ses tarifs

Je trouve normal 7% de frais gestion et 2,30% pour l'assurance impayés de loyer

Ce qui m'interpelle ce sont les frais en plus à mon entière charge, 1 mois de loyer CC

pour la recherche du locataire, état des lieux, rédaction du bail

Est ce légal, en fonction du fonctionnement de certaines l'agences ??

Merci par avance pour votre conseil

Par **Visiteur**, le **04/02/2024** à **13:29**

Bonjour,

A lire:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375>

Par **Pierrepauljean**, le **04/02/2024** à **13:53**

bonjour

ce sont les honoraires à la charge du locataire qui sont réglementés, pas ceux à la charge du propriétaire

concernant l'assurance "loyers impayés" il n'est pas conseillé de prendre celle du contrat groupe du mandataire

connaissez vous visale?

Par **Cousinnestor**, le **04/02/2024** à **14:07**

Hello !

Marine, si les tarifs de cette agence vous semblent trop élevés cherchez-en une dont les tarifs vous conviendront mieux à services égaux.

A+